

Entre les grilles

Journal de l'ASSFAM dans les centres de rétention

LES PERLES DE L'ADMINISTRATION

Depuis 2010, l'ASSFAM intervient dans les centres de rétention de Paris-Vincennes et Paris-Palais-de-Justice, pour assurer une mission d'information et d'aide à l'exercice effectif des droits des personnes retenues.

Les intervenants rencontrent ainsi chaque année des centaines d'hommes et de femmes, enfermés pour un simple défaut de papiers.

A une époque où la société civile n'a toujours pas accès à ces lieux d'enfermement, il nous semble essentiel de communiquer sur une réalité encore trop peu connue, et d'offrir aux premiers concernés la possibilité de s'exprimer.

- ✓ La gestion du centre de rétention de Paris Vincennes considère désormais que toute personne désirant effectuer une demande d'asile au-delà des cinq jours initialement prévus par la loi, doit la retirer ou la rendre uniquement entre 9 h et 17 h. Ainsi, le dépôt d'une demande d'asile doit s'adapter aux horaires de bureaux.
- ✓ Monsieur B, ressortissant congolais a été interpellé en possession de sa carte de résident française valide jusqu'en 2022. Il a cependant été placé au centre de rétention de Paris-Vincennes sur la base d'une obligation de quitter le territoire français avant d'être libéré par la préfecture le lendemain.
- ✓ Madame K, ressortissante ivoirienne a été placée au centre de rétention du Palais de justice en octobre 2016. Cette dernière, déjà placée en rétention courant 2016, avait été libérée pour raisons médicales, atteinte de graves troubles psychologiques. Alors qu'un certificat d'incompatibilité avec la rétention et le retour a été délivré par le médecin du centre de rétention, Madame K a été assignée à résidence par la préfecture le 12 octobre 2016 au soir. Le lendemain matin, elle a été éloignée vers son pays d'origine.

RECIT DE VIE

M. N est de ceux qui fédèrent. Il le dit « *j'ai le sens de la gestion, c'est inné* ». Alors en rétention, M. N a été un moteur, un lien entre les retenus et nous-même.

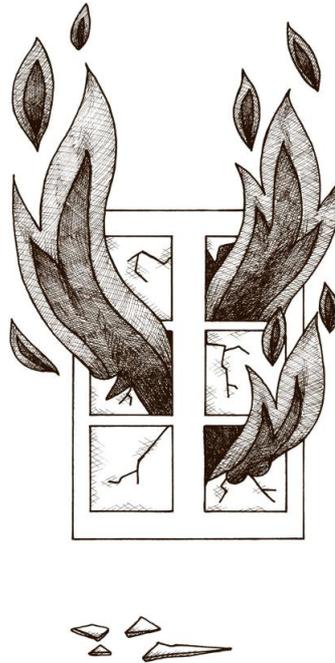
Nous avons créé un travail d'équipe : il venait faire des traductions pour ceux avec qui il était difficile de communiquer, même quand il ne maîtrisait pas la langue. Il avait pris le temps d'essayer de comprendre avec des signes ce que la personne voulait nous dire, il apportait les décisions des tribunaux de ceux qui avaient du mal à suivre la procédure. Surtout, il alertait quand ça chauffait trop dans le centre, quand il pensait que quelqu'un était en danger. Et si on n'était pas dans le bureau : il sollicitait avec ténacité les policiers peu réceptifs, recevait les gars qui avaient besoin de parler dans sa chambre ou appeler SOS médecin !

M. N a beaucoup observé. Il s'inquiétait beaucoup pour les autres, « *ceux qui te disent que s'ils retournent au pays, ça ne se passera pas bien, qu'ils ne pourront pas retourner dans la famille – ce serait avouer qu'ils n'ont pas réussi - qu'ils se radicaliseront peut-être.* »

M. N le dira au cours de cet entretien : la rétention, c'était comme un voyage. Il faut que tout se passe au mieux, il faut être patient, communiquer en toutes circonstances malgré que ce soit radicalement opposé à sa vie habituelle. « *S'adapter à tout environnement très rapidement* » c'est sa définition d'un homme intelligent.



Quand M. N était en rétention, des incendies sont survenus dans les chambres. Des transferts vers d'autres centres français ont dû être organisés. Il est ainsi parti à Marseille. L'autre bout de la France, encore pour une quinzaine de jours de rétention. Ironie du sort : M. N avait dit à ses amis de Paris qui s'inquiétaient de ne plus le voir, qu'il était en vacances à Marseille. Il n'avait pas envie de raconter qu'il était retenu pour la deuxième fois.



Le transfert était incroyablement bien organisé. M. N était impressionné par les moyens déployés pour un simple transfert de « *mecs qui n'ont pas de papiers* ». Un nombre de policiers hallucinant, un bus pour le trajet jusqu'à l'aéroport. Et quel aéroport : le Bourget ! Les retenus sont conduits dans un avion privé avec une escorte policière par retenu !

Seulement, il y avait un problème à l'aile gauche de l'avion, M. N disait au policier « *vous allez voir vous n'allez pas pouvoir repartir* ». Cela été confirmé, les policiers n'ont pas pu reprendre le même avion, il était défaillant...

En 2008 lorsqu'il était retenu au centre de Bobigny, aucun laissez-passer n'avait été signé. Alors cette fois ci, après plus de trente-cinq jours de rétention sans qu'aucun vol ne soit affiché, M. N était confiant.

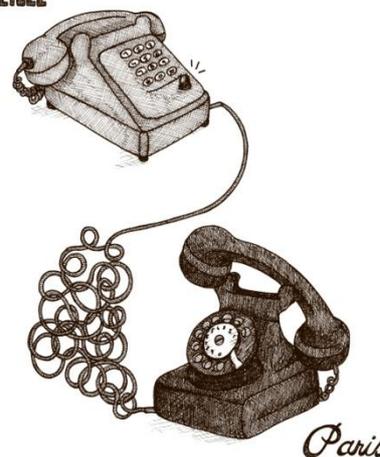
Mais un soir à Marseille, son nom résonne dans le centre, « *M. N vous avez un vol le 14 juillet* ».

Pour la première fois, la vraie panique. Il a réfléchi, s'est souvenu de ses droits en rétention et a voulu retirer une demande d'asile. Les agents du greffe lui ont dit que cela n'était pas possible après l'expiration du délai de cinq jours en rétention, mais lui n'a pas lâché. Il s'est souvenu de la possibilité d'invoquer de nouveaux éléments survenus pendant la rétention et qui permette de remplir une demande, même hors délai. Lorsque les policiers lui ont demandé de leur en dire plus, il a invoqué la confidentialité des demandes d'asile. Il a fini par l'obtenir, ce formulaire. Il l'a rempli, seul. Le vol a été annulé. Il a été libéré à l'expiration du délai de quarante-cinq jours.

Au centre, les retenus lui ont demandé d'écrire sur une feuille les droits qu'ils peuvent faire valoir, et de laisser son numéro au cas où quelqu'un paniquerait.

Aujourd'hui, M. N. a des nouvelles de ceux qu'il a croisé en rétention. Un message, un coup de fil pour savoir comment il s'en sort, pour se souhaiter bon courage pour la suite. Car sortir de rétention n'est qu'un mince soulagement. L'obligation de quitter le territoire étant exécutoire pendant un an, elle empêche toute tentative de régularisation pendant une longue année.

MARSEILLE



Le jour de notre entretien, M. N venait de recevoir le jugement du Tribunal administratif qui lui permet d'interjeter appel devant la Cour d'appel administrative et de tenter à nouveau de faire valoir sa situation. Il est un peu sonné. Un peu abusé par son avocat, il a perdu confiance. Mais, il ne lâchera rien, il a déjà vécu l'inimaginable et rentrer au pays comme ça est impossible. Pas après treize ans en France. Il était venu faire un doctorat de maths appliquées. Il a enseigné en tant que vacataire à la Sorbonne. C'est lorsqu'il a voulu changer de vie, se réorienter, que tout a basculé : *« les cours à horaires fixes, ce n'était pas pour moi. Mais voilà, seulement, la perte de mon titre de séjour est allée avec. »*

Qu'importe, il a trouvé du travail, a gardé confiance. *« Il y a un moment où tu ne sais même plus que tu n'as pas de papiers. Tu vis. Tu es français. Les autres te voient ainsi. Ta vie colle tellement à celui d'un français, que ce n'est pas la possession d'une carte en plastique qui te fera te sentir réellement français. »*

Il explique que sa vie s'était construite sur de l'audace : un permis français en poche, le sens de la parole, se sentir profondément français, ne pas avoir peur et voilà dix ans de vie sans papiers.

Il a tenté bien évidemment à de nombreuses reprises de se faire régulariser. Mais malgré l'enthousiasme de ses avocats, et même des guichetières de la préfecture, aucune démarche n'a abouti. La déception à chaque fois. On lui a dit : marie-toi ! Mais M. N ne veut pas jouer avec cela. On se marie par amour c'est tout.

M.N va se battre à nouveau pour tenter d'avoir des papiers. Il voudrait voyager, aller voir sa mère en Tunisie. Revenir mais avec des papiers : *« J'étais le chouchou de la famille, celui qui fait des études, mes parents ne veulent pas me voir rentrer comme ça. »*

Mais M. N semble fatigué. Il a perdu cette confiance, la rétention ramène amèrement à la réalité. Il voudrait pouvoir refaire de vrais projets professionnels et ce n'est pas les propositions qui manquent, seulement les papiers.



Aujourd'hui, il se balade avec sa mallette dans laquelle il y a tous ces papiers, on ne sait jamais, « *comme ça si je me fais contrôler j'aurais les moyens de démontrer que je suis en France depuis treize ans. Les gens ont un porte-monnaie qu'ils mettent dans leur poche, moi j'en suis à me balader avec un cartable* ».

ILS ONT OSE !

Petites phrases & Grandes surprises

« Considérant que le requérant a indiqué se prénommer HB de nationalité tunisienne ; qu'il soutient dorénavant se prénommer en réalité AH, de nationalité algérienne.

Considérant que monsieur HB a refusé de prendre à la parole à la barre pour s'expliquer sur les circonstances de sa venue en France, sur les motifs de son hypothétique demande d'asile ou sur ceux qui l'auraient conduit à se prévaloir d'une identité qu'il prétend factice bien qu'elle ait été très circonstanciée, et n'a ainsi permis au tribunal ni d'apprécier le sérieux des allégations susmentionnées ni même de distinguer s'il s'exprimait avec un accent tunisien ou algérien. »

TA Paris, 9 septembre 2016

Le juge administratif est donc compétent pour connaître des motifs d'une demande d'asile et pour repérer les faux accents.

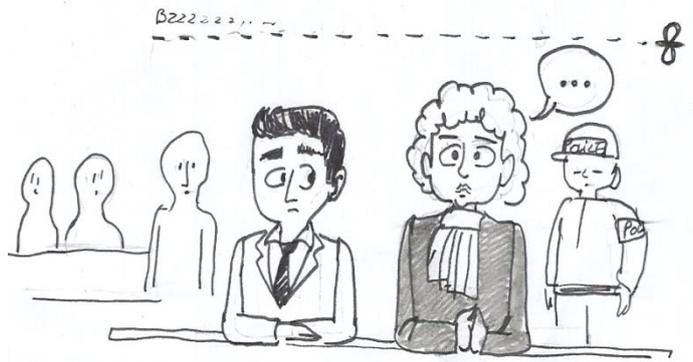
Vous pouvez nous donner l'article du CESEDA qui le prévoit madame le juge ?

RECIT DE VIE

Monsieur Y., ressortissant pakistanais, a été libéré par la préfecture le 22 avril 2016, pendant la première prolongation de sa rétention par le Juge des libertés et de la détention.

Depuis mon arrivée en France, il y a sept ans, la police m'arrêtait au moins une fois par an, mais après elle me relâchait. Ce n'est qu'à partir de 2014 que j'ai commencé à être envoyé en centre de rétention. J'ai été retenu au Mesnil-Amelot en 2014 et 2015 et à Vincennes en 2016. En 2014, j'ai été arrêté avec mon passeport.

Mes amis m'ont conseillé une avocate que j'ai pris les trois fois. Elle est très gentille, mais pas très professionnelle. Par exemple, en 2015 elle n'est pas venue à l'audience du TA. Elle a quand même envoyé sa collègue, mais cette dernière ne connaissait pas le dossier et n'a pas du tout parlé. Du coup, j'ai dû me défendre moi-même devant le juge. J'ai beaucoup parlé. Je crois que cela m'a aidé à être libéré.



Pour arriver en France, j'ai payé quinze mille euros à un passeur au Pakistan. Il m'a fait un passeport avec un autre nom mais avec ma photo. Comme ça, j'ai évité un long et dangereux voyage et ai rejoint la France par avion. Nous étions deux à venir en France et nous sommes venus pour travailler. Mon compagnon de voyage avait déjà de la famille en France. Nous vivions chez elle au début.



Comme tous les gens qui débarquent dans un pays inconnu où ils ne connaissent personne, j'ai essayé de nouer les liens avec des compatriotes.

Mais la particularité de vivre en communauté c'est que l'on se rend service tout le temps. Et moi, je l'avoue, je n'ai pas envie d'être sollicité tout le temps. Je sais que ce n'est pas bien mais je me souviens qu'au Pakistan, c'était pareil. Il y avait régulièrement des conflits avec des voisins à cause de ça, des plaintes à la police... Et je ne veux pas que ça reproduise

ici autour de moi. Du coup, je cherche des amis ailleurs. Je préfère les Français et surtout les Français immigrés, ils ont l'air de te comprendre mieux.

Cela dit, c'est grâce à la communauté que j'ai trouvé rapidement un travail, sur un chantier. Je n'ai d'ailleurs jamais trouvé à travailler autre part que sur les chantiers. C'est difficile de trouver autre chose quand tu n'as pas droit de travailler légalement. Pourtant, j'ai fait des études. J'ai un Bac+2 en architecture et un Bac+2 en web design. Je n'ai jamais pu exercer dans ma branche au Pakistan, où il y a une grande pénurie de travail. C'est d'ailleurs une des raisons qui m'ont poussé à partir.

A ma sortie du centre, j'ai été contacté tout de suite par mon ancien patron. Je suis sorti le vendredi et le samedi j'étais déjà sur le chantier. Mais en réalité, le travail sur les chantiers n'est pas régulier : parfois je travaille tous les jours, y compris les samedis et parfois, il n'y a pas de travail pendant deux ou trois mois. Il faut dire que les petits chantiers acceptent plus facilement d'embaucher des personnes en situation irrégulière, il y a moins de contrôle.



En ce moment, je suis sur un chantier à Trappes, mais j'habite à Ris-Orangis. C'est un long trajet et je suis obligé de traverser tout Paris de banlieue à banlieue. J'ai peur des contrôles. Et puis les retards de paiement, c'est presque tout le temps.

J'ai envie de changer de travail. J'aimerais bien être peintre, par exemple. Même si je sais que les produits chimiques sont dangereux pour la santé. En tout cas, je ne veux pas rentrer au Pakistan. Je suis en France depuis sept ans, je ne peux pas y retourner et recommencer tout à zéro. Et puis, d'ici, j'arrive quand même à envoyer de l'argent régulièrement à mes parents et mon frère, qui sont restés chez nous.

Ma famille me demande régulièrement quand est-ce que je vais me marier.

Je n'ai pas de petite amie. C'est important de dire la vérité. Quand les filles demandent si je travaille, je dis la vérité et ça les gêne que je n'ai pas de travail stable. Et quand elles apprennent que je suis sans papiers, elles pensent à leur sécurité, je les comprends.

Une fois j'ai rencontré une femme qui profitait des personnes dans ma situation. Elle m'a proposé un mariage blanc à dix mille euros et j'ai accepté. Elle m'a demandé de payer trois mille euros d'avance, mais ensuite, elle a arrêté de me répondre et a disparu. Et bien évidemment, je ne pouvais pas aller à la police pour déposer plainte...



Heureusement, j'ai rapidement appris le français, pour pouvoir me débrouiller seul au maximum et ne pas me faire avoir pour tout et n'importe quoi. Car lorsque j'ai été entendu à l'OFPRA, je comprenais à peine le français, mais je me suis tout de même rendu compte que l'interprète ne traduisait pas bien ce que je voulais dire. Depuis 2013, je fréquente des cours de français organisés par une association à l'aide de la mairie du 4ème. Ils sont gratuits et j'y vais les mardis soir, les jeudis soir et les samedis matin.

Au centre de rétention, j'avais un peu le rôle de traducteur. Ma langue maternelle est le panjabi, mais je parle aussi ourdou et hindi. La question récurrente était « *quand est ce que je vais être libéré ?* ». J'accompagnais les personnes dans le bureau de l'ASSFAM régulièrement pour cela, même si je savais bien que les gens n'auraient pas de réponse. Seule la préfecture ou le juge peut savoir et décider de cela. Mais l'association sert un peu de repère pour les gens. Certains étaient complètement perdus.

Moi aussi j'étais trop stressé et énervé d'ailleurs. C'est trop décourageant de faire des allez-retours au tribunal et de ne pas sortir. Ça donne des problèmes dans la tête, pas sur le corps. Et ça nous préoccupait tous de ne pas savoir si on allait être renvoyé au pays ou pas. Sans oublier le fait de ne pas pouvoir communiquer facilement avec sa famille !

ILS ONT OSÉ !

Petites phrases & Grandes surprises

« Que ce certificat médical confirme que l'état de santé de l'intéressé est incompatible avec un transport aérien, que toutefois il ressort des pièces versées au dossier par l'administration que l'éloignement de l'intéressé est prévu par bateau »

Ordonnance de la CA de Paris, 1^{er} novembre 2016
Tous les moyens sont bons pour expulser à la préfecture de police.

RECIT DE VIE

Monsieur P. ressortissant philippin a été placé au centre de rétention de Paris-Vincennes le 11 mars 2016. Après cinq jours de rétention, il a été libéré par le Juge des libertés et de la détention. Nous lui donnons rendez-vous au siège de l'association où il s'est rendu avec son fils qui va rentrer à l'école maternelle en septembre prochain.

« Quand je suis passé devant le juge [des libertés et de la détention], je lui ai dit « *please, the future of my child is in your hands* ».

Devant le Tribunal administratif, mon avocat n'était pas présent. Il y avait quatre autres retenus qui passaient en même temps que moi. Chacun avait un avocat présent, j'étais le seul à être seul. Du coup, le Juge m'a parlé directement et nous avons pu échanger avec l'aide de mon interprète.

Il a commencé par me poser des questions sur mon temps à Dubaï, lorsque j'étais manager pour la marque Mercedes Benz.

J'ai été choqué d'apprendre que dans mon dossier figurait ces informations dont je n'avais pas parlé. On est vraiment surveillés, c'est dingue. Le juge savait tout de moi, par quelle ville j'étais arrivé en Allemagne, dans quel hôtel j'avais logé, et il connaissait aussi tous les autres pays dans lesquels j'étais allé dans le cadre de mon travail.



Il m'a demandé pourquoi j'avais quitté Dubaï. Je lui ai expliqué que s'il était dans la même situation que moi, il comprendrait que c'était primordial de vouloir ce qui est de mieux pour soi et pour sa famille.

Après la guerre en Irak de 2001, l'entreprise pour laquelle je travaillais a eu des soucis financiers. Je n'ai pas été payé pendant plus de six mois. Par contre, j'avais beaucoup de déplacements. J'ai été envoyé en Allemagne pour négocier un contrat. J'ai fait tout ce que j'avais à faire pour ma mission puis je ne suis pas rentré à Dubaï, je suis resté en Europe. Je me suis rendu en Hollande. C'est là que j'ai rencontré ma femme. Nous avons décidé de nous rendre en France, j'y avais déjà des connaissances.

Pour le Tribunal, j'avais rapporté mes fiches de paie, ma promesse d'embauche et une attestation de mon patron. Malheureusement ma femme n'a pas pu venir. C'était sa première semaine à son nouveau travail. Elle ne pouvait pas se permettre de ne pas y aller. Comme je ne savais pas si j'allais être renvoyé aux Philippines ou pas, elle ne pouvait

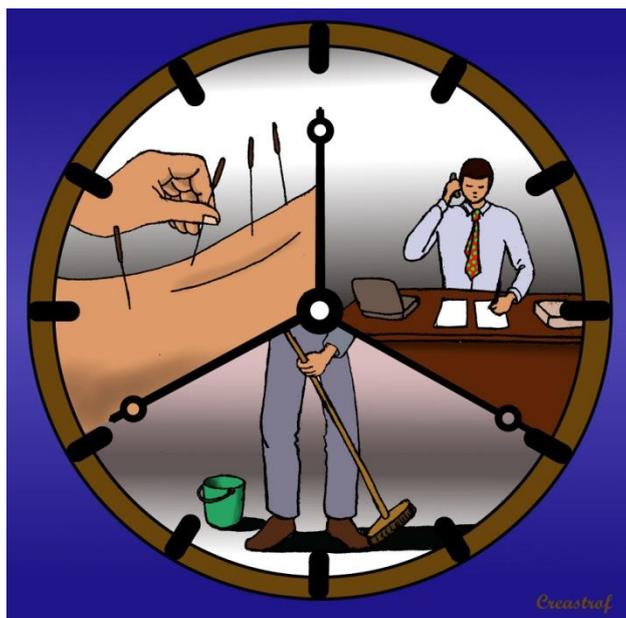
pas perdre son travail, sinon après, qui allait s'occuper de notre enfant ? Par contre, mes amis de la CGT et de Femmes en lutte étaient à l'audience.

En mars 2014, j'ai créé une organisation pour les philippins sans-papiers. Nous avons de plus en plus de personnes qui viennent nous voir. Nous les aidons pour les démarches de titre de séjour, pour trouver un hébergement ou un travail ou encore pour les démarches administratives telles que pour l'AME, les impôts.

Des gens de la CGT, de la CFDT et des étudiants de Nanterre nous aident et nous conseillent.

J'ai fait beaucoup de manifestations avec mon fils. Quand il avait trois mois, je l'amenais déjà dans les manifestations, je le portais en kangourou contre mon torse. J'ai rencontré beaucoup de mes amis lors des manifestations. Nous étions tous ensemble et nous criions « *régularisation des sans-papiers !* »

Je travaille tous les jours au restaurant, sauf le mercredi. Ce jour-là je fais de l'acupuncture et aussi des ménages chez des particuliers. Mon patron me fait confiance, je me suis beaucoup investi dans mon travail. Depuis que j'ai commencé à travailler au restaurant, j'ai aidé sept philippins à y trouver un travail. Quand mon patron a besoin de quelqu'un, il me demande de lui recommander des gens.



Depuis la rétention, j'essaye de passer le plus de temps possible avec mon fils, je fais attention aussi avec l'état d'urgence. C'est pour cela que je ne vais pas aux dernières manifestations, c'est trop dangereux pour moi.

J'ai mis au moins deux semaines à me remettre des cinq jours que j'avais passés en rétention. Deux semaines pour retrouver ma routine dans le sommeil et dans l'alimentation. Parfois je me réveillais la nuit et j'avais encore l'impression d'être dans le centre, l'angoisse. Mon patron m'a donné deux semaines de congés, il m'a vraiment soutenu, je lui en suis extrêmement reconnaissant.

La rétention a été très stressante. J'ai l'impression d'avoir pris cinq ans en cinq jours. Et puis cela aussi te fait voir les choses d'une autre manière. Tous les soirs quand j'étais au centre, j'imaginai des scénarios différents de ce qui pouvait se passer. J'avais tellement peur. Un vol était prévu pour le surlendemain de mon arrivée mais comme mon avocat

avait fait un recours devant le tribunal, il a été annulé. Un deuxième était prévu pour le lendemain du Juge des libertés et de la détention. Heureusement que j'ai été libéré.

Je me suis fait beaucoup d'amis dans le centre, j'étais le « peace keeper ». En fait, les autres retenus deviennent fous quand ils n'ont plus de cigarettes donc je leur donnais les miennes. Durant ma rétention je fumais. Le problème c'est qu'ils m'empêchaient de dormir car durant la nuit, ils venaient dans ma chambre pour me demander des cigarettes. Du coup j'ai demandé à mes amis qui venaient me voir en visite de m'apporter des cigarettes. Là, j'en donnais cinq par cinq à mes « co-retenus » et je leur demandais ainsi de ne plus venir me déranger durant la nuit !

Je me suis fait particulièrement ami avec un ressortissant algérien, un étudiant. C'était le seul qui pouvait parler anglais avec moi. Le lendemain de mon arrivée dans le centre je me suis mis dans la même chambre que lui avec un ressortissant chinois.

Pour garder la tête froide, je faisais des exercices tous les jours. Je fais du Mai Tai. J'en ai fait beaucoup quand j'étais aux Philippines. J'essayais de l'apprendre aux autres retenus. Même les policiers me demandaient des conseils de boxe. Quand on m'appelait au micro, on disait « *Manny Pacquiao* » (célèbre boxeur philippin). Au début je ne comprenais pas que c'était pour moi !

Les policiers qui m'ont emmené à l'audience rigolaient avec moi en me disant « *attention, on sait bien que tu es capable de courir plus vite que les autres ! S'il te plait ne fait pas de Mai Tai sinon on va devoir tirer !* »

J'ai été étonné de voir que les retenus se mutilent beaucoup. Ils seraient incapables de faire du mal à quelqu'un mais envers eux, ils se font beaucoup de mal. Certains se taillent les veines, d'autres veulent même s'exploser la tête contre les murs.

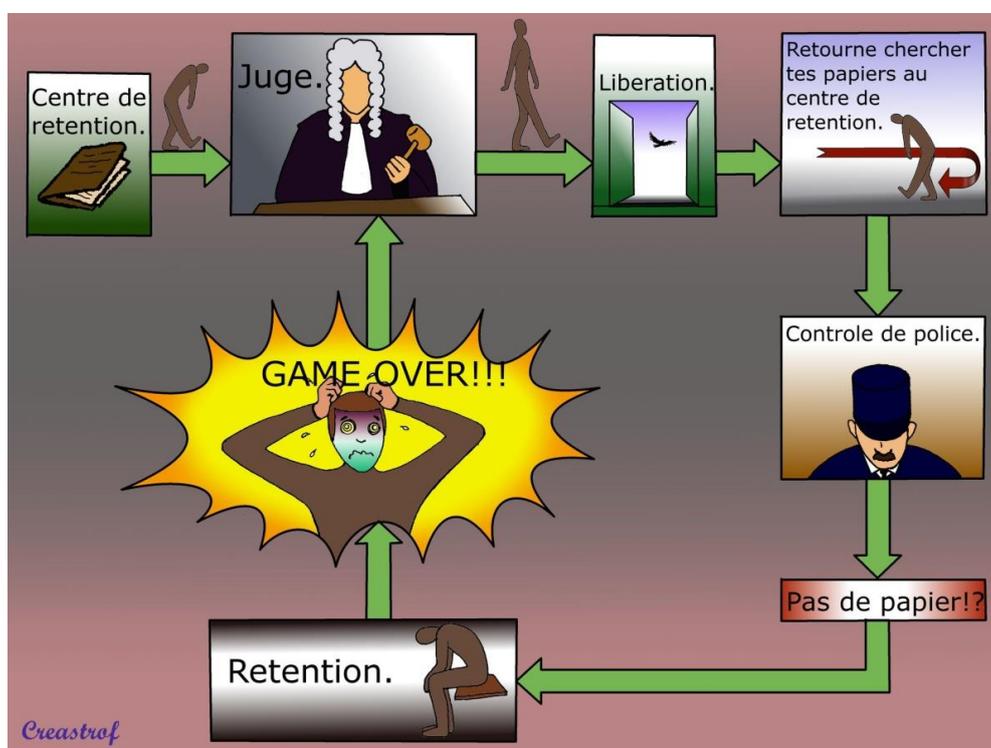
Dans le centre, les autres retenus te rassurent. Ils te disent que tout va bien se passer. Si tu as un problème, ils te disent d'aller voir l'ASSFAM. Parfois, ceux qui sont là depuis longtemps, te disent au contraire de ne pas aller voir l'ASSFAM car ils travaillent avec la police. Mais au fond, ils savent que c'est pas vrai. En tout cas, ils gardent toujours espoir.



Durant les quelques jours passés au centre de rétention j'ai vu des choses que je ne suis pas prêt d'oublier. Il y a beaucoup de toxicomanes dans le centre et le service médical leur donne des médicaments mais ne vérifie pas toujours que les retenus les prennent vraiment. Du coup, ils les gardent, les accumulent et le prennent en grande quantité ! Quand ils n'en ont plus, il suffit qu'ils aillent voir le service médical et leur dire qu'ils n'arrivent pas à dormir pour en avoir d'autres. Il y a même des retenus qui sniffent le doliprane !

Quand j'ai été libéré par la juge, j'ai demandé à la police de me ramener au centre de rétention pour que je puisse récupérer mes affaires mais ils ont refusé. J'ai insisté en leur expliquant que je n'avais pas d'argent sur moi, tout était resté au centre, mais ils n'ont pas fléchi.

J'ai donc marché du Palais de Justice jusqu'à Saint-Michel pour prendre le métro. J'étais obligé soit de frauder soit de faire la manche. J'ai attendu quelques minutes et j'ai croisé une philippine. Elle m'a donné deux euros. Je suis alors rentré dans la bouche de métro, j'ai acheté un ticket et là... j'ai été contrôlé par la police ! J'étais dépité. Ils m'ont demandé mes papiers, je leur ai donc répondu en anglais que je n'en avais pas. Un policier m'a alors dit « *I dont' speak english* ». Je lui ai répondu « *Please, understand me, I - don't - have- paper-* » en séparant bien toutes les syllabes. Ils m'ont demandé de les suivre jusqu'à leur voiture. Je leur ai montré le papier juge et un des policier a dit « *Putain* » avant de passer des coups de téléphone. Je suis resté trente minutes avec eux avant qu'ils me relâchent.



Je n'ai pas voulu prendre le métro pour récupérer mes affaires au centre, j'avais trop peur. J'ai décidé de rentrer à pied chez moi dans le 7ème. Quand j'ai aperçu la Tour Eiffel, je me suis dit que c'était bon, j'étais sur la bonne route.

Ont participé à ce numéro : Barbara ALLIX, Justine GIRARD, Elizabeth HUET, Marie LINDEMANN, Domitille NICOLET, Laura NOMBRET, Constance TRICARD
Illustrations : Sofia BRONSON, Charlotte FERBER, CREAMSTROF
Coordination : Hélène CARRE assfam.coordination@gmail.com 06 69 29 52 26
Responsable Pôle juridique : Céline GUYOT celine.guyot@assfam.org 06 59 81 00 25



ASSFAM - SIEGE SOCIAL
5 rue Saulnier, 75009 Paris
Tél. : 01.48.00.90.70 / Fax : 01.45.23.38.07
www.assfam.org